

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-771

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise COLAS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **rond-point Eisenhower** à l'occasion de travaux de rabotages et d'enrobés,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu de **nuit du 12 novembre 2024 au 15 novembre 2024**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du **12 novembre 2024 18h30 au 13 novembre 2024 7h et du 13 novembre 2024 18h30 au 14 novembre 2024 7h et du 14 novembre 18h30 au 15 novembre 2024 7h** :

- *Rond- point Eisenhower, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise COLAS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal
Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex
tél. 02 31 10 10 10 - fax 02 31 92 02 34 - ateliersmunicipaux@mairie-bayeux.fr

